

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 6 mai 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.
La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Présentation des États financiers 2018
 - 06.02. Nomination vérificateur + accord pour mandats reddition RECYC-QC et TECQ 2014-2019
 - 06.03. Résolution maire-suppléant, résolution signature chèques et autres, résolutions représentant à la MRC et CODIJ
 - 06.04. Lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Règlement 05-2019 pour emprunt réalisation RIRL-2017-603B
 - 08.03. Projet Programme Particulier d'amélioration (PPA-député)
 - 08.04. Entente Tub à l'eau
 - 08.05. Emploi Été Canada
09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)
 - 09.01. Budget aménagement de fleurs
 - 09.02. Avis de motion et présentation du projet de règlement 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 11-2016 afin d'ajouter le lac Pointu à la liste des lacs et des cours d'eau
 - 09.03. Résolution pour nommer une chargée de projet Famille
 - 09.04. Révision MADA

09.04.01. Résolution aide financière révision MADA et mandat accordé à la directrice générale pour signer tous les documents nécessaires à ce projet

09.04.02. Résolution pour nommer ou renommer la personne élu(e) responsable du dossier «Aîné(e)s»

10. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

10.01. Demande du Festival du Poulet

11. IMMOBILISATION

11.01. Résolution d'achat du 15, rue de la Rivière

12. DEMANDES DIVERSES :

13. VARIA :

14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

15. CORRESPONDANCE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 70-05-2019

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert et en acceptant que le point 06.01.

Présentation des États financiers 2018 soit fait tout de suite après cette adoption, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement.

06.01. Présentation des États financiers 2018

Monsieur Donald Boucher, RCGT, présente et commente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2018 ; année qui se termine avec un surplus de fonctionnement concret de 79 672 \$. Encore une fois cette année, selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Résolution 71-05-2019

Le conseiller Jacques Leclerc propose que le rapport financier 2018 soit accepté tel que présenté, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019

ATTENDU QU'

une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 2 avril 2019 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 72-05-2019

Le conseiller Marcel Pelletier propose que le procès-verbal du 2 avril 2019 soit accepté, tel quel, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- SNQCA : l'adhésion comme membre de la Société Nationale des Québécoises et des Québécois de Chaudière-Appalaches est facultative et donne droit à un vote lors de l'Assemblée générale annuelle. Tous refusent la demande.
- Sécurité civile : Le montant de 10 000 \$ du volet 2 du programme est entré.

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **11-01-2019**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2019 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 73-05-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 11 616.94\$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.02. Nomination vérificateur + accord pour mandats reddition RECYC-QC et TECQ 2014-2019

Résolution 74-05-2019

Le conseiller Marcel Pelletier propose que la Firme Comptable Raymond Chabot Grant Thornton soit renommée vérificateur comptable pour l'exercice financier 2019 de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, plus la vérification de la reddition RECYC-QC 2019 et la reddition finale pour TECQ 2014-2019 ; cette résolution

est appuyée par le conseiller Jacques Leclerc et est résolue unanimement.

06.03. Résolution maire-suppléant, résolution signature chèques et autres, résolutions représentant à la MRC et CODIJ

Résolution 75-05-2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement de nommer madame Cathy Michaud, conseillère, à titre de maire-suppléant. Madame Michaud accepte.

Résolution 76-05-2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que mesdames Anne Caron et Cathy Michaud soient mandatées pour signer les documents municipaux du côté élu(e) et mesdames Dany Marois et Murielle Pelletier du côté direction.

Résolution représentant MRC : pas de besoin car M. Jacques Leclerc poursuit son mandat.

Résolution 77-05-2019

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement de renommer le conseiller Jacques Leclerc à titre de représentant municipal à la COODIJ.

06.04. Lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le Maire fait lecture de la lettre du Ministère des affaires municipales et de l'habitation faisant référence à un contrat octroyé à BPR Groupe-Conseil de gré à gré pour un montant totalisant 1 284 498 \$ taxes non incluses et d'une lettre municipale en réponse à la demande de ce même Ministère de mettre en place des mesures concrètes pour s'assurer du respect du mode d'adjudication des contrats en fonction des seuils découlant du cadre normatif.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Le service est débuté à plein temps. Les activités printanières sont débutées.

**08.02. Règlement 05-2019 pour emprunt réalisation
RIRL-2017-603B**

**RÈGLEMENT 05-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 795 573 \$
ET UN EMPRUNT DE 795 573 \$ POUR LA RÉALISATION DU
PROJET RIRL2017-603B**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et une présentation du projet de règlement 05-2019 ont été déposés à la séance ordinaire du 2 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles au bureau municipal dès le 3 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport du Québec et la municipalité ont révisé le montage financier du projet et ainsi ajuster le coût total du projet à 795 573 \$ plutôt que le 796 720 \$ annoncé dans le projet de règlement ;

EN CONCLUSION, **Résolution 78-05-2019**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que le règlement 05-2019 décrétant une dépense de 795 573 \$ et un emprunt de 795 573 \$ pour la réalisation du projet RIRL2017-603B soit adopté avec une seule modification, le coût de la dépense et le montant à emprunter qui est de 795 573 \$:

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à réaliser le projet RIRL-2017-603B selon les plans et devis préparés par SNC—Lavalin, portant les numéros 655864, en date du 6 novembre 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet, en date du 20 mars 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 795 573 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 795 573 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances

annuelles de l'emprunt. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

08.03. Projet Programme Particulier d'amélioration (PPA-député)

Bien que les formulaires du programme ne soit pas encore disponible :

Résolution 79-05-2019

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de mandater madame Dany Marois, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer, pour et au nom de la municipalité de saint-Damase-de-L'Islet une demande d'aide financière au Programme Particulier d'amélioration (PPA-député) pour refaire l'asphaltage de la route Elgin en entier.

08.04. Entente Tub à l'eau

Résolution 80-05-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet paie 200 \$ par année pour 5 ans aux propriétaires du terrain de la Tub à l'eau pour utilisation de ce site.

08.05. Emploi Été Canada

Cette demande d'aide financière a été accordée pour 7 semaines débutant le 25 juin 2019 à raison de 35 h par semaine au taux du salaire minimum en vigueur.

Malgré toutes les tentatives, personne ne s'est manifesté encore.

09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

09.01 Budget aménagement de fleurs

Résolution 81-05-2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement d'accorder un budget de 250 \$ pour les fleurs, puis défrayer un montant supplémentaire pour remplacer les arbustes morts ou brisés le cas échéant; la dépense sera adoptée avec les comptes courants du mois concerné.

09.02. Avis de motion et présentation du projet de règlement 062019 modifiant le règlement de zonage numéro 11-2016 afin d'ajouter le lac Pointu à la liste des lacs et des cours d'eau

Résolution 82-05-2019

Le conseiller Jonathan Duval donne avis de motion qu'à une prochaine séance, le règlement 06-2019 sera adopté, lequel règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage numéro 11-2016, afin d'ajouter le lac Pointu à la liste des lacs et cours d'eau visés par les articles 7.4.4.1, 7.4.4.15, 7.4.4.18, 7.4.4.22, 7.4.4.24 ainsi que le 3^e paragraphe du 4^e alinéa de l'article 8.2.4. Le projet de règlement est disponible le soir même.

09.03. Résolution pour nommer une chargée de projet Famille

Résolution 83-05-2019

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet engage Mme Murielle Pelletier à titre de chargée de projet pour l'élaboration de la politique familiale de la municipalité.

09.04. Révision MADA

09.04.01. Résolution aide financière révision MADA et mandat accordé à la directrice générale pour signer tous les documents nécessaires à ce projet

- | | |
|------------------------|--|
| Considérant | la volonté de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet de mettre à jour sa politique MADA ainsi que le plan d'action qui lui est associé ; |
| Considérant que | le ministère responsable des Aînés et des proches aidants lance l'appel de projets pour l'année |

2019-2020 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés ;

Considérant que la mise à jour de la politique MADA 2015-2018 de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet cadre dans les objectifs du programme annoncé ;

En conséquence, **Résolution 84-05-2019**
Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité dépose une demande d'appui financier pour la mise à jour de la politique MADA dans le cadre de l'appel de projet 2019-2020 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés et mandate madame Dany Marois, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que pour fournir et signer tous les documents nécessaires à ce projet.

09.04.02. Résolution pour nommer ou renommer la personne élu(e) responsable du dossier «Aîné(e)s»

Résolution 85-05-2019

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement de renommer madame Anne Caron à titre de personne élue responsable du dossier «Aîné(e)s».

10. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

10.01. Demande du Festival du Poulet

Résolution 86-05-2019

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier et appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-l'Islet paie des factures pour la somme de 2000,00\$;

En prévision d'autres demandes à entrer, la municipalité est prête à :
Prêter l'équipement pour l'entretien ;
prêter le tracteur pour le Festival avec un seul opérateur qui devra être identifié à la municipalité d'abord ;
faire la recherche de bénévoles pour l'entrée au terrain de démolition le dimanche.

11. IMMOBILISATION

11.01. Résolution d'achat du 15, rue de la Rivière

Résolution 87-05-2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu à la majorité que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet achète l'immeuble du 15, rue de la Rivière au montant de 25 000 \$ réparti sur les 5 prochaines années, sans frais, ni intérêts.

Le Conseil ne prévoit pas injecter de nouvelle somme d'argent pour

D.M. les 5 prochaines années ; sauf pour l'entretien régulier.

12. DEMANDES DIVERSES : Rien

13. VARIA :

13.01. Offre de formation

La Chambre de commerce de Montmagny organise un déjeuner-conférence sur les relations gouvernementales à l'ère numérique, le 23 mai 2019 au Bistro Le Lafontaine. Le Conseil décline l'invitation

14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. CORRESPONDANCE

La liste est présentée par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 88-05-2019

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 30.

Maire

D.G/Sec.-trés.